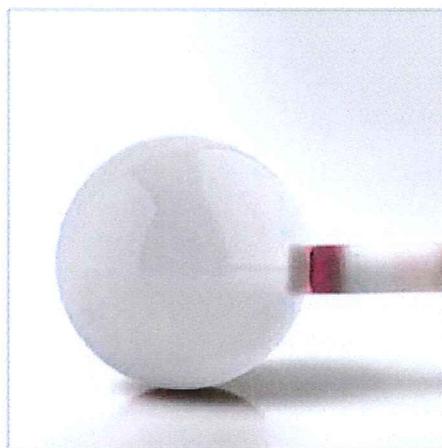


AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ASSOCIATION FELIX-JEAN MARCHAIS
Association Loi 1901
22, Rue Ulphace Benoist
53240 - ANDOUILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ASSOCIATION FELIX-JEAN MARCHAIS

Association Loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les Membres
de l'Association FELIX-JEAN MARCHAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « FELIX JEAN-MARCHAIS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'Association a comptabilisé en produits d'exploitation des dotations globales de financement de l'Agence Régionale de santé des Pays de la Loire pour un montant de 3 165 102 euros.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à vérifier la concordance de la dotation globale de financement comptabilisée avec l'arrêté du financeur, ainsi que la correcte imputation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 24 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET,
Associé



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	14 304	13 989	315	487
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	3 993	3 993		
Immobilisations corporelles				
Terrains	95 194	6 197	88 997	87 275
Constructions	6 658 998	3 196 553	3 462 444	3 660 885
Installations techniques, matériel et outilla	329 002	314 409	14 593	22 542
Autres immobilisations corporelles	515 708	429 944	85 765	109 565
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 000		4 000	4 000
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 173		1 173	924
ACTIF IMMOBILISE	7 622 371	3 965 085	3 657 287	3 885 678
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman	874		874	97
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	162 490		162 490	82 304
Divers				
Valeurs mobilières de placement	880 917		880 917	520 917
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	972 173		972 173	1 349 963
Charges constatées d'avance	19 941		19 941	7 706
ACTIF CIRCULANT	2 036 394		2 036 394	1 960 987
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	9 658 766	3 965 085	5 693 681	5 846 665

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	673 752	673 752
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	819 308	819 308
Report à nouveau	24 484	-158 009
RESULTAT DE L'EXERCICE	-169 235	60 434
Subventions d'investissement	749 374	791 095
Provisions réglementées	1 018 848	927 314
FONDS PROPRES	3 116 532	3 113 895
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	670 895	792 954
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	670 895	792 954
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	205 941	193 694
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	205 941	193 694
Fonds dédiés sur subventions	26 804	26 804
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	26 804	26 804
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	1 232 297	1 371 806
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 232 297	1 371 806
Emprunts et dettes financières diverses	1 746	2 304
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 764	74 657
Dettes fiscales et sociales	346 987	256 682
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 182	13 869
Autres dettes	535	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 673 510	1 719 318
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 693 681	5 846 665

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	3 170 106	3 081 345
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charge	43 594	34 908
Cotisations		
Autres produits	222	7 674
Produits d'exploitation	3 213 923	3 123 928
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	599 533	531 568
Impôts et taxes	152 934	140 635
Salaires et Traitements	1 575 781	1 477 781
Charges sociales	661 638	615 122
Amortissements et provisions	339 764	338 758
Autres charges	64	1 102
Charges d'exploitation	3 329 713	3 104 965
RESULTAT D'EXPLOITATION	-115 790	18 963
Opérations faites en commun		
Produits financiers	8 569	17 325
Charges financières	42 863	47 298
Résultat financier	-34 294	-29 973
RESULTAT COURANT	-150 085	-11 010
Produits exceptionnels	113 329	93 839
Charges exceptionnelles	132 480	22 394
Résultat exceptionnel	-19 150	71 444
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-169 235	60 434
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Comptes Annuels

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds associatifs		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation		x	
- Fonds dédiés sur subventions		x	
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants	x		
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE	x		
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASS. FELIX JEAN MARCHAIS (COMBINE)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 5 693 681 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 169 235 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 16 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le montant des rémunérations allouées aux trois plus haut cadres dirigeants, bénévoles et salariés, s'élève à 143 973 euros, et avantage en nature : néant.

En plus des dépenses normalement comptabilisées, l'association a bénéficié au cours de cet exercice d'une mise à disposition de trois personnes de l'éducation nationale. Le montant de cette mise à disposition se décompose comme suit :

- salaires bruts : 72 045,36€
- indemnités diverses : 8 544,34 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 297			18 297
Immobilisations incorporelles	18 297			18 297
- Terrains	92 234	2 960		95 194
- Constructions sur sol propre	6 347 564		40 000	6 307 564
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	291 361	60 073		351 434
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	324 553	4 450		329 002
- Installations générales, agencements aménagements divers	93 715	817		94 532
- Matériel de transport	257 537	9 992	11 967	255 561
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	161 819	3 796		165 615
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 568 782	82 088	51 967	7 598 902
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 000			4 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	924	650	400	1 173
Immobilisations financières	4 924	650	400	5 173
ACTIF IMMOBILISE	7 592 002	82 738	52 367	7 622 371

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 810	172		17 982
Immobilisations incorporelles	17 810	172		17 982
- Terrains	4 958	1 238		6 197
- Constructions sur sol propre	2 877 321	188 398		3 065 718
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	100 719	30 116		130 835
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	302 010	12 398		314 409
- Installations générales, agencements aménagements divers	91 232	1 008		92 240
- Matériel de transport	175 540	27 188	11 967	190 761
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 734	10 210		146 943
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 688 514	270 556	11 967	3 947 103
ACTIF IMMOBILISE	3 706 324	270 728	11 967	3 965 085

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 183 604 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 173		1 173
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	162 490	162 490	
Charges constatées d'avance	19 941	19 941	
Total	183 604	182 431	1 173
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	85 978
Divers - produits à recevoir	27 000
Intérêts courus à recevoir	10 076
Total	123 054

Notes sur le bilan

Fonds propres

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Renouvellements investissements	795 138	122 058	39 158	787 038
Prêts d'installation				
Autres provisions	132 177	8 634		140 811
Total	927 315	130 692	39 158	1 018 849
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		130 692	39 158	

La dotation aux provisions réglementées d'un montant de 122 058,61 euros correspond à l'affectation du résultat 2016 préconisée par les financeurs.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	193 694	30 605	18 359		205 940
Total	193 694	30 605	18 359		205 941
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		29 035	18 359		
Financières					
Exceptionnelles		1 570			

La dotation aux provisions de l'exercice correspond à :

- Provision pour départ en retraite constituée, afin de financer les départs prévus dans les 5 ans à venir, le montant de cette provision s'élève à 29 035 euros
- Provision pour investissement : 1 570,00 euros

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 673 510 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 232 297	140 854	347 315	744 128
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 746	1 746		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 764	86 764		
Dettes fiscales et sociales	346 987	346 987		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 182	5 182		
Autres dettes (**)	535	535		
Produits constatés d'avance				
Total	1 673 510	582 067	347 315	744 128
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	139 509			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	33 655
Intérêts courus	1 746
Dettes provis. pr congés à payer	126 620
Charges sociales - charges à payer	75 119
État - autres charges à payer	19 323
Total	256 462

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	19 941		
Total	19 941		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts des emprunts	321 952
Engagement indemnité fin de carrière dont 80 222.16 euros comptabilisés les hypothèses actuarielles sont les suivantes Taux d'actualisation 1.30% Taux de croissance des salaires 1% âge de départ à la retraite 62 ans table de taux de mortalité : (table INSEE 2018)	318 262
Autres engagements donnés	640 214
Total	640 214